

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 30 juin 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLINET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, PALLUEL-BLANC Célia (jusqu'à 21H), BLANC Nicolas,

ABSENTS REPRESENTES : M. JOGUET Mathieu par M FRISON-ROCHE Christian,
Mme CRESSENS Annick par M. BLANC Nicolas
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par M. MIRABAIL Jean-Pierre

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine, M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- la validation de l'état d'assiette pour le bois d'affouage,
- une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des zones forestières sinistrées,
- une demande de subvention au titre du FDEC pour un véhicule assurant la viabilité hivernale,
- la validation des conventions financières à intervenir avec EDF pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère,

Présentation du rapport d'activités de la SEMAB saison 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage, liant la Commune de Beaufort et la SEMAB pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, prévoit que

l'exploitant présente devant le Conseil municipal, chaque année, le bilan d'activités de l'année écoulée.

Monsieur Jérôme CHOUDIN, Directeur de la SEMAB, présente le bilan de la saison d'hiver 2024/2025, ainsi que le bilan des travaux et investissements réalisés par la commune et la SEMAB sur le domaine skiable durant l'été 2024.

La collectivité a réalisé, pour un montant de l'ordre de 100 000 €, le remplacement de l'enneigeur en bas de la Platte par un ventilateur, des aménagements sur le garage des chenillettes, le pont de la Serraz, l'étude de structure de certains ouvrages de ligne du TSD du Grand Mont (pylônes, massifs), cela pour alimenter la réflexion sur l'avenir de l'appareil. Les travaux de confortement de la piste sous melon (suite au glissement) ont été reportés au printemps 2025.

La SEMAB a procédé à des interventions sur la machinerie de la neige de culture, aux grandes inspections sur les télésièges des Combettes et de Piapolay (révision des lignes, contrôle des pinces et des vérins, démontage de 40 sièges de l'appareil des combettes puis au remontage de 37 d'entre eux sur les Bonnets Rouges) à des interventions sur les téléskis de Pauses et Tronchet, à la maintenance habituelle sur toutes les remontées, à la mise en conformité sur les Gazex, à la réfection des locaux du Planay et à la réfection de 2 ponts sur le domaine nordique, tout comme à des travaux sur pistes et la création de nouveaux itinéraires ludiques. Le budget de l'ensemble de ces interventions s'est élevé à plus de 500 000 €.

La saison 2024/2025 a été marquée par une météo plutôt clémente : 2 journées d'intempéries les 22 et 23 décembre puis un temps magnifique à partir du 24 décembre et pour le reste des vacances de Noël, un beau mois de janvier, un temps mitigé pour 2 semaines de vacances de février et un temps plutôt correct pour les 2 autres.

Le mauvais temps n'a pas occasionné de perturbations conséquentes sur l'ouverture des remontées mécaniques.

Des chutes de neige se sont produites juste avant les vacances de février. Les conditions de neige ont été plutôt bonnes sur l'ensemble de la saison.

L'hiver 2024/2025 a été chaud (70% de la période avec des températures positives) Pour autant, des créneaux de froid significatifs (entre - 6° et - 12°) ont permis la production de la neige de culture suffisante à l'exploitation du bas du domaine skiable, l'orientation Nord permettant de conserver la neige naturelle damée et la neige de culture.

L'enneigement naturel, bien que légèrement déficitaire par rapport à la moyenne des dix dernières années (3 mètres de neige cumulés au Planay contre 4 mètres en moyenne), s'est avéré suffisant pour l'exploitation du domaine skiable.

La production de neige de culture a atteint un volume de 41 547 m³ (en hausse de 10% par rapport à la dernière saison).

Le renforcement des capacités de production instantanée, sur les secteurs équipés [front de neige Planay, retour Planay...] afin de profiter au mieux des créneaux de froid intense qui tendent à se raréfier, devient nécessaire pour pérenniser le produit ski dans l'avenir.

La poursuite des travaux de lissage des pistes (engazonnement, broyage, concassage des pierres saillantes...) est également essentielle pour réduire les quantités de neige

nécessaires à l'ouverture des surfaces skiables. Elle contribue d'ailleurs à la qualité paysagère estivale.

Grâce au travail du manteau neigeux [damage et neige de culture], la disponibilité des pistes a été globalement bonne, sans réduction préjudiciable des flux du domaine skiable. L'ouverture jusqu'à début mars du boulevard de liaison en est le bon exemple. La qualité des pistes de ski a permis de satisfaire les clients, condition absolument indispensable à un hiver commercialement réussi.

La saison a compté 109 jours d'exploitation incluant 1 week-end de préouverture.

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 613 378 € TTC (5 010 950 € en 2023/2024), soit une progression de 12 % (pour rappel, les tarifs ayant augmenté de 3 % en 2024/2025, la hausse du Chiffre d'Affaires s'explique principalement par une hausse du nombre de journées skieur vendues).

Le nombre de journées skieurs s'élève à 245 710 et est en augmentation de 8 % par rapport à la saison 2023/2024. Le nombre total de passages aux remontées mécaniques progresse, lui, de 9 % (2 445 583).

Les recettes des produits piétons et randonneurs progressent plus faiblement que le chiffre d'affaires global :

- + 5 % pour les accès piétons, sans hausse du nombre de titre vendu malgré la création d'une boucle aux Arolles
- + 5,5 % pour les accès randonneurs, liés à la hausse du nombre de titre

Les ventes des produits piétons et randonneurs représentent 4,5 % du chiffre d'affaires global des remontées mécaniques.

S'agissant du damage, 3 671 heures ont été réalisées sur l'ensemble du domaine soit +14% par rapport à la saison 2023/2024.

Le site nordique de Marcôt a ouvert du 24 décembre 2024 au 4 janvier 2025 soit 12 jours.

Les recettes de redevance d'accès à la journée ont généré un chiffre d'affaires de 3 492 €.

La recette liée aux ventes des Nordic'pass (Savoie ou National) est de 23 324 €. Depuis l'hiver 2024/2025, celle-ci est répartie entre les différents sites (avec plus de 10 kms de pistes ouvertes) en fonction du nombre de jours d'ouverture (10 844 € ont ainsi été reversés à Savoie Nordic et 660 € reversés pour le snowfarming des Saisies) : les recettes réelles de cette saison s'établissent ainsi à 15 312 €.

La saison a été marquée par une baisse des secours sur les pistes de ski (-5% soit 274 secours). Le nombre de secours héliportés s'élève à 15.

Malgré un nombre de secours en baisse, les frais de secours facturés sont en forte augmentation : 194 497 € au lieu de 132 602 € en 2023/2024 (soit + 47 %). Cela s'explique par la hausse du nombre d'hélicoptères et du nombre de secours hors-pistes.

L'enquête satisfaction clients (816 réponses) place la station d'Arêches Beaufort dans le haut du classement des stations du panel avec une note de 8,7 sur 10 (8,5 en 2023/2024).

La note relative au critère « rapport qualité/prix » augmente (8/10) ce qui permet de disposer d'une marge pour augmenter les tarifs si besoin dans l'avenir, tout en restant concurrentiel vis-à-vis des autres domaines skiables.

En synthèse, grâce à un calendrier favorable (Noël, Nouvel an), à des conditions météo globalement favorables et à un enneigement suffisant, la saison 24/25 a été très bonne. Elle présente un niveau record de fréquentation et de chiffre d'affaires.

Les investissements et le travail d'amélioration continue des dernières années portent leurs fruits.

Pour autant, concernant le produit ski, la recherche de solutions, d'une part aux difficultés de saturation des remontées mécaniques du secteur Grand-Mont, et d'autre part à garantir un enneigement suffisant des secteurs les plus bas / exposés, doit être amorcée au plus tôt.

Enfin de vrais motifs de satisfaction, de bon augure pour l'avenir, sont à mettre en avant :

- Les efforts communs et le climat constructif entre la SEMAB, la Mairie et l'Office de Tourisme d'Arêches Beaufort,
- L'appétence au ski de la clientèle d'Arêches-Beaufort, avec une hausse sensible de la fréquentation du domaine skiable, confirmant son rôle de moteur d'attractivité,
- Les possibilités d'investissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la SEMAB pour la saison 2024/2025.

Domaine skiable : modification de la délibération des tarifs publics des forfaits

Par délibération en date du 24 février 2025, le Conseil a validé les tarifs publics des remontées mécaniques pour la saison 2025/2026 et le principe de mise en place de la tarification dynamique. Certains tarifs et offres promotionnelles nécessitant d'être revus (forfaits rando, calendrier des offres promotionnelles pour les forfaits saison...) la SEMAB a proposé une nouvelle grille tarifaire. Cette dernière est validée.

Marché de remplacement d'un véhicule de déneigement et demande de subvention

Le Conseil prend connaissance du choix du véhicule de déneigement 4*4, de 3,5 T (en remplacement d'un véhicule), après consultation. Le marché est attribué à l'entreprise Dauphiné Poids Lourd au montant de 93 000 € (avec une reprise de l'ancien véhicule de 7 000 €).

M le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil Départemental (FDEC) une subvention pour ce matériel de viabilité hivernale.

Marché du lâcher sous poulie du Télési du Cuvy

Le Conseil prend connaissance de l'analyse de l'offre négociée portant sur la variante « matériel d'occasion », offre remise par GMM (GIMAR MONTAZ MAUTINO) pour la réalisation d'un lâcher sous poulie sur le Télési du Cuvy, travaux obligatoires pour des raisons de sécurité.

M. Le Maire est autorisé à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant pour un montant de 249 940,36 € HT.

La solution a pu être optimisée financièrement grâce à des échanges efficaces entre les équipes de la SEMAB, la maîtrise d'œuvre (le cabinet SARRASOLA) et l'entreprise.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des Ponts du Planay

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'établir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre des ponts du Planay afin de régulariser les paiements au maître d'œuvre, le Conseil est informé du fait que des sondages géotechniques supplémentaires sont nécessaires. Ces derniers sont susceptibles de générer des surcoûts d'investissement dont le montant dépend de la solution retenue (non encore définie à ce jour).

M le Maire propose, au regard de l'urgence, de solliciter par consultation écrite les membres du Conseil sur ce point, sans attendre la séance du 4 août 2025.

Décisions modificatives budgétaires (intégration de subvention)

Le conseil est informé de l'attribution des subventions suivantes :

-45 000 € du FDEC (Conseil Départemental) pour les travaux de réhabilitation des ponts du Planay et de la Serraz,

-100 000 € de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (Etat) pour la construction du chalet d'alpage de Rognoux.

Le Conseil décide d'affecter cette nouvelle recette de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes : 45 000 € pour le dossier de rénovation de l'Office de Tourisme d'Arêches (dont le volet rénovation énergétique) et 90 000 € pour les Ponts du Planay.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des zones forestières sinistrées.

M le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 80% pour les travaux de réhabilitation des zones humides intra forestières au sein de la forêt communale de Beaufort (parcelle 523, surface ou linéaire à travailler de 4 300 m²), le coût de ces travaux étant de 2 961 € HT.

Validation des conventions financières à intervenir avec EDF pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère

M le Maire est autorisé à signer les conventions financières avec EDF Hydro Alpes, conventions officialisant la participation financière d'EDF hydro Alpes d'un montant de 50 000 €, en faveur du projet de création de l'espace muséal de la Cayère (qui comprend un espace de présentation de l'hydro électricité dans le Beaufortain).

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme pour l'organisation du 14 juillet

Le Conseil décide d'attribuer à l'Office de Tourisme une dotation de 6 500 € pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2025, cette action n'étant pas intégrée dans la dotation annuelle de fonctionnement.

Délibération relative à la gratuité de la médiathèque et bibliothèque

Afin de faciliter l'accès à la lecture publique et en cohérence avec les bibliothèques du réseau Arlysère, le Conseil décide d'appliquer la gratuité pour l'accès aux services de la médiathèque et de la bibliothèque.

Validation des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2025

Les tarifs de restauration scolaire ayant été fixés par le Conseil Départemental pour 2 années scolaires, ils sont maintenus pour l'année scolaire 2025/2026 à :

- Ecole d'Arêches : 5,01 €
- Ecole primaire de Beaufort : 5,40 €
- Ecole maternelle de Beaufort et CP : 5,01 €
- Repas occasionnel : 5,40 €

La commune appliquant la tarification sociale sur les forfaits, les tarifs sont les suivants :

Quotient familial	Jusqu'à 664 €	665 à 1 000 €	1 001 à 1 350 €	+ de 1 351 €
Tarif / repas	0,85 €	1 €	3,70 €	5,01 € ou 5,40 € (repas au Collège)

S'agissant des tarifs de la garderie périscolaire du soir (la garderie du matin reste gratuite), ils sont réévalués et fixés à 3,40 € par jour de présence à compter de la rentrée de septembre 2025.

Remboursement Mme VILLA

M le Maire est autorisé à rembourser Mme VILLA Yolanda, domiciliée en Colombie, des fonds déposés au coffre de la Mairie qui ont été dérobés en 2024 (montant de 1291,95 €) et en application de l'ordonnance d'homologation du Tribunal Judiciaire d'Albertville statuant sur l'action civile en date du 29 mai 2024, de récupérer ces fonds auprès du condamné (auteur du vol).

Création de postes personnel communal (équipe scolaire rentrée 2025)

Le Conseil autorise M le Maire à créer les postes d'agents contractuels au sein du service scolaire, postes qui seraient nécessaires pour l'organisation de la rentrée scolaire 2025/2026.

Le Conseil valide à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire au sein de la collectivité, poste occupé actuellement par un agent ayant réussi le concours d'ATSEM. Cette décision permet à cet agent de conserver le bénéfice de son concours, dans la perspective de le maintenir dans l'effectif, au regard des départs en retraite à moyen terme des 2 ATSEM en poste sur la commune.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de plusieurs biens immobiliers.

Conventions pour captage d'eau en forêt communale (Beaubois)

Le Conseil autorise M le Maire à signer une convention d'occupation du domaine communal avec l'EARL des Villes pour une conduite d'eau (secteur de Beaubois).

Validation de l'état d'assiette pour le bois d'affouage.

Le Conseil à l'unanimité l'état d'assiette permettant l'attribution de bois d'affouage aux habitants de la Commune.

Questions diverses

L'assemblée est informée :

- La réflexion s'agissant des modalités de stationnement des campings cars au parking de la Serraz est en cours et fera l'objet de décisions dans le courant de l'automne,
- Le compte rendu de la réunion entre le service Eau d'Arlyère Agglomération et le collectif des traverses, relatif à la desserte en eau potable du secteur, a été diffusé à tous les élus,
- Les conclusions de l'analyse juridique relative aux tarifs de l'eau ont été remises par le cabinet ADALTYS,
- Le repas des aînés a réuni 153 personnes pour un bon moment de convivialité,
- Organisation de la fête de la musique en 2025 : bilan à réaliser avec l'Office de Tourisme
- L'APAS (Association pour un Avenir Souhaitable) a remis à M. le Maire, lors d'une rencontre récente, une motion relative à la situation en Palestine (motion distribuée à l'ensemble des élus) : le conseil estime que ce sujet n'entre pas dans les champs de compétences de la collectivité,
- Organisation par les équipes de la ressourcerie d'un temps convivial le samedi 5 juillet 2025

Comptes-rendus des Commissions

Agriculture : bilan de la semaine anti-gaspi dans les écoles : le bilan n'est pas satisfaisant, il conviendra d'améliorer la gestion pour l'année scolaire à venir et de mettre en place un suivi,

-Fait impliquant un chien de protection de troupeaux : un incident est survenu récemment à Beaufort, au cours duquel une personne en promenade a été victime d'une morsure de Patou (chien de protection des troupeaux). Conscients du traumatisme subi par cette personne, les élus tiennent à réaffirmer leur engagement en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre activités de pleine nature et pastoralisme. Un communiqué informant des actions concrètes de prévention déjà en place sera diffusé dans les prochains jours.

Travaux :

-chantiers en cours sur Melon, entretien et fauchage des voies communales,

Culture Patrimoine

-espace muséal de la cayère : le chantier se déroule conformément au planning, l'ouverture est prévue en Aout 2026,

-rencontre avec la responsable culture d'Arlyère (parcours beaufort au fil du temps)

Tourisme

-point à suivre sur les moyens et actions consacrées à l'animation par l'Office de Tourisme,

Sécurité

- les visites de sécurité des établissements Recevant du Public sont en cours
- les réunions de la commission de sécurité préalable à la PIERRA MENTA été et le trail de la FRISON ROCHE auront lieu avec les organisateurs les 1^{er} et 29 juillet 2025

Urbanisme

- Révision allégée n° 2 du PLU : il reste à finaliser la question des emplacements réservés avant le lancement de la procédure,
- suite au retrait de l'autorisation d'urbanisme accordée à la SAS HIVORY pour la réalisation d'une antenne relais de téléphonie à Marcôt (faisant suite à un recours gracieux déposé par les riverains), le pétitionnaire n'a pas déposé de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble. En conséquence, l'antenne ne peut être réalisée sans dépôt d'une nouvelle autorisation d'urbanisme,

Le Maire



LES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AURONT LIEU LE LUNDI 4 AOUT 2025 ET LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025